



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**

**Government of Canada Building
101 - 22nd Street East, Suite 110
Saskatoon
Sask.
S7K 0E1
Bid Fax: (306) 975-5397**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada/Réception
des soumissions Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
Government of Canada Building
101 - 22nd Street East
Suite 110
Saskatoon
Saskatche
S7K 0E1

Title - Sujet Food - Misc Groceries	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21523-172484/A	Date 2016-12-08
Client Reference No. - N° de référence du client 21523-172484	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$STN-191-4938
File No. - N° de dossier STN-6-39028 (191)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-01-23	
Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Gerstmar, Denise	Buyer Id - Id de l'acheteur stn191
Telephone No. - N° de téléphone (306)241-1018 ()	FAX No. - N° de FAX (306)975-5397
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Correctional Services Canada Okimaw Ohci Healing Lodge SE 25-9-25 W 3rd Nekaneet Reserve Saskatchewan	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU	4
1.4 TERMES–CLÉS	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	10
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	10
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	11
A. OFFRE À COMMANDES	11
6.1 OFFRE	11
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	11
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	11
6.5 RESPONSABLES	12
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	13
6.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	13
6.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	13
6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	13
6.10 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES INDIVIDUELLE (MINIMUM).....	13
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
6.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
6.13 LOIS APPLICABLES	14
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
6.1 BESOIN	15
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	15
6.3 DURÉE DU CONTRAT	15
6.4 PAIEMENT	15
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	16
6.6 ASSURANCES.....	16

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	16
6.8	INSPECTION ET ACCEPTATION	16
ANNEXE « A »	17
	BESOIN	17
ANNEXE « B »	21
	BASE DE PAIEMENT	21
ANNEXE « C »	22
	DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	22
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	22
ANNEXE « D »	23
	RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES	23

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

- (i) La présente offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) porte sur la fourniture, la livraison et le déchargement de produits alimentaires divers au fur et à mesure des commandes au ministère du Service correctionnel du Canada. Ce besoin comprend des périodes d'actualisation, comme suit :
- a. Viandes, volailles et poissons (période d'actualisation de trois mois);
 - b. Fruits et légumes frais (période d'actualisation d'un mois);
 - c. Produits laitiers, oeufs et fromages (période d'actualisation de six mois); et
 - d. Produits d'épicerie divers et aliments surgelés (période d'actualisation de six mois).
- (ii) Le besoin est pour Okimaw Ohci Healing Lodge, Nekaneet Reserve, Maple Creek, Saskatchewan;
- (iii) La période de l'offre à commandes est du date de délivrance pour un (1) an avec deux (2) périodes de resoumission. Chaque catégorie sera divisée en périodes d'actualisation conformément aux modalités du document d'appel d'offres;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

(iv) Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

(v) Tous les articles doivent être conformes à la norme de l'ONGC, le cas échéant.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Termes-clés

Période de renouvellement – Le titulaire de l'offre à commandes peut mettre à jour les prix des articles énumérés dans leur offre à commandes. Le fournisseur de l'OC ne change pas.

- Les prix mis à jour peuvent faire l'objet d'un examen et le soutien des prix peut être nécessaire.
- Les articles de chaque catégorie sont passés en revue individuellement. Si le prix augmente de plus de 10%, il est nécessaire de justifier le prix.

Si les prix ne sont pas équitables et raisonnables, les éléments peuvent être retirés de la catégorie pour la période de l'offre à commandes.

Période de resoumission – Le titulaire de l'offre à commandes et les autres fournisseurs intéressés pourront déposer des offres relativement au présent besoin au cours d'une période précisée dans l'offre à commandes et dans la présente invitation à soumissionner.

- Les critères d'évaluation utilisés au moment de la période de resoumission seront les mêmes que ceux utilisés dans le cadre de l'évaluation originale. Le besoin demeurera affiché sur [achatsetventes](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) durant la période de l'offre à commandes visée par les périodes de resoumission.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans [le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2016-04-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.1.1 Clauses du *Guide des CUA*

B3000T (2006-06-16), Produits équivalents
B4024T (2006-08-15), Aucun produit de remplacement
M0019T (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins **sept (7)** jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Saskatchewan et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

- Section I : offre technique (un (1) copie papier)
- Section II : offre financière (un (1) copie papier une (1) copie électronique en version Excel par courriel électronique à l'adresse suivante WST.CAL-FOOD@pwgsc-tpsgc.gc.ca)
- Section III: attestations (un (1) copie papier).
- Section IV: Renseignements supplémentaires (un (1) copie papier)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Offerors must submit firm prices for all items listed in Annex B.

Annexe B – Documents de travail (fichier Excel)

Les offrants devront compléter la Liste de produits sur le fichier Excel et s'assurer qu'elle est conforme et contient toutes les informations demandées.

Cette liste, une fois imprimée, **doit être envoyée** par télécopieur ou par courrier, avec les autres documents requis au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes. Une copie du Documents de travail (fichier Excel), doit être envoyée par courriel électronique, à l'adresse suivante : **WST.CAL-FOOD@pwgsc-tpsgc.gc.ca** au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

3.1.1 Paiement électronique de factures – offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires – Liste de Prix

Les offrants doivent présenter leurs Catalogue actuel des coûts où leurs Liste des Prix à la demande.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- o Voir annexe «A» - Besoin
- o L'offrant doit compléter et soumettre avec leur offre l'annexe «B» - Section A – Base de paiement (fichier excel)

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Critères financiers obligatoires

- Les offrants doivent remplir et soumettre l'annexe B – partie A – Base de paiement (fichier excel) avec leur offer
- Les offrants doivent proposer des prix fermes pour un minimum de 80% de tous les articles pour être considéré pour une offre à commandes. À défaut de quoi, sa soumission sera considérée comme non conforme et sera rejetée.
 - Il y a **224** articles énumérés, l'offrant **doit soumissionner sur a moins 179 de les 224 articles** énumérés
- Les offres seront évaluées seulement sur des articles similaires
- Défaut de fournir un minimum de 80 % les prix rendra l'offre non conforme sans considération ultérieure étant donné.
- L'offrant doit fournir comme l'établissement des prix par unité de question demandée.
 - Il est de la responsabilité de l'offrant pour fournir la conversion à l'unité de distribution demandé. Par exemple : si un article de question demandée est en poids, et l'article est offert en volume ou de l'unité, l'offrant doit fournir à la conversion du poids. Le défaut de le faire peut rendre la soumission irrecevable sans considération ultérieure.
- Les frais pour livraison exigée avec un préavis de moins de 24 heures doivent être indiqués à l'annexe B, partie B.
- Le rabais en pourcentage doit être fourni pour l'Annexe B, partie C - Articles non-inscrits. Ces articles ne sont pas pris en compte dans l'évaluation financière.
- Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens,
- Les taxes sur les produits et services ou le taxe de vente harmonisée est/sont non compris
- FAB, Okimaw Ohci Healing Lodge, Nekaneet Reserve, Maple Creek, Saskatchewan, et comprend tous les droits écologiques, dépôts, frais de livraison et de déchargement et le carburant.
- Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens sont inclus.
- Les frais supplémentaires ne seront pas acceptés.
- Le prix utilisé dans l'évaluation sera le prix évalué total, qui est calculé de la façon suivante :
 - i. Partie A - Utilisation douze mensuelle prévue multipliée par le prix unitaire fixe;
 - ii. Partie B - Frais requis pour livraisons avec avis de moins de 24 heures multipliés par 3;
 - iii. Le prix évalué total est la somme des parties A et B.
- Si un article ne peut pas être évalué en raison de variations de formats, il sera supprimé de l'évaluation des propositions.

4.1.2.2 Format de l'emballage ou unité de mesure

L'offrant doit fournir des prix pour le format d'emballage énoncé à l'Annexe B - Base de paiement. Si un format n'est plus disponible, l'offrant est tenu de communiquer avec le responsable de l'offre à commandes au plus tard sept (7) jours civils avant la date de clôture et de proposer un autre format. Lorsque des changements sont proposés au format de l'emballage ou à l'unité de mesure, les conditions suivantes doivent être respectées :

- a. le changement proposé au format de l'emballage doit être nécessaire, car le format demandé à l'origine n'est pas offert par l'industrie;
- b. le nouveau format proposé doit correspondre au prochain format disponible le plus proche (soit un peu plus grand ou un peu moins grand) offert par l'industrie;
- c. l'écart doit être de moins de 15 % entre le format demandé à l'origine et l'autre format proposé.

Tout changement à l'emballage ou au format du produit doit être fait par le responsable de l'offre à commandes au moyen d'une modification à la demande d'offre à commandes.

L'offrant ne peut pas remplacer un format indiqué dans son offre par un autre format, si celui-ci n'a pas été approuvé.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.1.2.3 Articles obligatoires

Si l'offrant n'est pas en mesure de fournir un article, il est tenu de communiquer avec le responsable de l'offre à commandes au plus tard (7) jours civils avant la date de clôture et d'informer le responsable de l'offre à commandes de ou des articles qu'il n'est pas en mesure de fournir. On examinera le ou les articles et on établira si on peut se les procurer d'une autre façon et les retirer de la liste.

Toute dérogation **DOIT** être approuvée par le responsable de l'offre à commandes, par écrit, AVANT la clôture de la période d'appel d'offres. Si un article ne peut pas être évalué en raison de variations du format, il sera supprimé de l'évaluation de la soumission.

4.1.2.4 Évaluation du prix - offre

Clause du Guide des CCUA M0220T (2016-01-28), Évaluation du prix - offre

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Clause du *Guide des CCUA* M0031T (2007-05-25), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « X ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2016-04-04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les trente (30) jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées pour un an de la date d'attribution (à insérer à l'attribution de l'offre à commandes)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaire d'une (1) année chacune, à partir du (les dates seront insérer à l'attribution de l'offre à commandes), aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes quinze (15) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Denise Gerstmar
Titre : Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Ouest
Adresse : 2010 12^e rue, bureau 600, Regina SK S4P 0M3
Téléphone : 306-241-1018
Télécopieur : 306-975-5397
Courriel : denise.gerstmar@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____

Titre : _____

Compagnie : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Services Correctionnel Canada - Okimaw Ohci Healing Lodge, Nekaneet Reserve, Maple Creek, Saskatchewan

6.7 Procédures pour les commandes

Le fournisseur doit répondre à chaque commande dans les 24 heures en recevant l'appel.

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire. PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 20,000.00\$ (taxes applicables incluses).

6.10 Limite des commandes subséquentes individuelle (minimum)

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes doivent être un minimum de 1,000.00\$ (taxes applicables incluses).

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- (a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- (b) les articles de l'offre à commandes;
- (c) les conditions générales 2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- (d) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Biens (complexité moyenne);
- (e) l'Annexe « A », Besoin;
- (f) l'Annexe « B », Base de paiement et documents de travail;
- (g) l'offre de l'offrant en date du _____ (insérer la date de l'offre)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.12 Attestations et renseignements supplémentaires

6.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Saskatchewan et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article seize (16), Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un(des) prix unitaire(s) ferme(s)précisé(s) dans l'annexe B – Base de paiement. *Les droits de douane* sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.4.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

À déterminer

6.4.5 Rajustement des prix – lait

Les prix indiqués dans le contrat sont assujettis à un rajustement pour tenir compte des prix de gros minimums actuels fixés pour le lait par l'office provincial de mise en marché du lait. Une copie de l'avis à l'entrepreneur de tout rajustement de prix par l'office provincial de mise en marché du lait doit être fournie à l'autorité contractante.

Le contrat sera modifié de façon à refléter les prix actuels du rajustement à la date de livraison. L'entrepreneur ne doit pas facturer des prix autres que ceux qui sont indiqués dans le contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.4.6 Rajustement des prix – beurre

Les prix indiqués dans le contrat sont assujettis à un rajustement à la hausse ou à la baisse pour tenir compte de toute augmentation ou diminution des prix de soutien du beurre établie par la Commission canadienne du lait. Une copie de l'avis à l'entrepreneur de toute augmentation ou diminution de prix de la Commission canadienne du lait applicable doit être fournie à l'autorité contractante.

Le contrat sera modifié de façon à refléter les prix actuels de l'augmentation ou la diminution à la date de livraison. L'entrepreneur ne doit pas facturer des prix autres que ceux qui sont indiqués dans le contrat.

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2016-01-28), Assurances

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

A9068C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
B2005C	Poisson - estampillage de la qualité	2007-05-25
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
D0014C	Livraison de produits réfrigérés ou congelés	2007-11-30
D0018C	Livraison et déchargement	2007-11-30
D3007C	Inspection et estampillage	2007-11-30

6.8 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A » BESOIN

1. SOMMAIRE

La présente offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) vise l'approvisionnement, la livraison et le déchargement de divers articles d'épicerie « au fur et à mesure des demandes » durant la période de l'offre à commandes, au Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci du Service correctionnel du Canada, sur la réserve de Nekaneet, à Maple Creek, Saskatchewan.

Ce besoin est assujéti aux périodes de réactualisation qui suivent :

- a. Viande, volaille et poisson [période de réactualisation de trois (3) mois].
- b. Fruits et légumes frais (réactualisation chaque mois).
- c. Produits laitiers, oeufs et fromage [période de réactualisation de six (6) mois].
- d. Articles d'épicerie et aliments surgelés divers [période de réactualisation de six (6) mois].

2. Format des articles

Le fournisseur doit fournir les articles dans les formats précisés à l'annexe B. Aucune dérogation aux formats précisés ne sera acceptable à moins que le format précisé ne soit désormais plus disponible au sein de l'industrie. Le fournisseur devra notifier le chargé de projet et TPSGC pour obtenir leur acceptation par écrit d'un format de remplacement.

3. Substitution non autorisée

Les articles prévus à l'annexe B DOIVENT être de la marque indiquée, si la marque est précisée.

4. Normes de qualité et exigences en matière d'assurances

- 4.1 Tous les produits doivent être conformes aux lois ci-dessous et aux règlements pertinents :
 - a. *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.*
 - b. *Loi sur les produits agricoles au Canada*
 - c. *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*
 - d. *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* (en ce qui a trait aux aliments)
 - e. *Loi sur les aliments et drogues* (en ce qui a trait aux aliments).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- 4.2 Tous les produits offerts doivent être conformes aux normes courantes de l'Office des normes générales du Canada (ONGC).

L'édition la plus courante des spécifications de l'Office des normes générales du Canada sera utilisée comme référence pour le contrôle de la qualité.

Nota – Il est possible d'accéder aux normes de l'Office des normes générales du Canada à l'adresse qui suit :

ONGC
Office des normes générales du Canada
Gatineau (Canada) K1A 1G6

Téléphone : 819-956-0425 ou 1-800-665-2472
Télécopieur : 819-956-5740

Il est également possible de consulter une collection complète des normes et spécifications du bureau des normes générales du Canada dans les bibliothèques de dépôt. Pour plus de renseignements sur les bibliothèques de dépôt dans la région de l'offrant, communiquer avec la section des ventes de l'Office des normes générales du Canada.

- 4.3 Les catégories « Canada n° 1 » « Canada A » ou « Canada de choix » constituent la catégorie acceptable minimale dans le cas des produits relevant des lignes directrices relatives aux catégories d'aliments.
- 4.4 Tous les produits doivent être des produits de production récente et il faut fournir la date la plus récente de production, indiquer clairement dans un endroit bien visible la durée de conservation ou la date de péremption, et préciser clairement au moment de la commande les conditions affectant la durée de conservation du produit. La durée de conservation ou la date de péremption doivent être clairement indiquées et les conditions affectant la durée de conservation du produit doivent être clairement précisées au moment de la commande.

5. Inspection finale et acceptation/rejet des produits

- 5.1 L'inspection finale et l'acceptation des produits alimentaires constitueront l'entière responsabilité du représentant alimentaire du SCC au point de livraison. Tous les produits fournis devront être exempts de signes de détérioration, d'altération, de terre ou de dommages dus à des rongeurs ou à des insectes. Le représentant alimentaire du SCC aura le droit de rejeter des produits au moment de leur livraison et l'offrant enlèvera immédiatement les produits inacceptables des lieux. Les articles rejetés découverts après la livraison devront être ramassés le lendemain de la livraison et l'article sera aussitôt crédité sur le compte de l'établissement.
- 5.2 Les produits ne répondant pas aux normes de qualité et aux exigences en matière d'assurances seront retournés (ouverts ou non ouverts) à l'offrant aux frais de ce dernier.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6. Préparation en vue de la livraison

- 6.1 Chaque contenant devra être emballé de manière que la surface visible de tous les cartons/boîtes porte des mentions claires de la catégorie, du format, du poids net ou de la quantité, des instructions d'entreposage ou des instructions spéciales visant le produit que renferme le contenant. Tous les cartons/boîtes doivent porter des mentions claires du nom et de l'adresse du fournisseur.
- 6.2 Un connaissance doit être fourni au destinataire au moment de chaque livraison.

7. Adresse de livraison

LIVRAISON AU SCC – Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci	
Adresse de livraison	Heures de livraison et détails pertinents
Service correctionnel du Canada Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci SE-25-9-25W3rd Première Nation de Nekaneet Maple Creek (Saskatchewan)	Les mardis, entre 10 h et 14 h.

8. Autres exigences

- 8.1 Délais d'approvisionnement minimaux
- Le délai sera de 72 heures dans le cas des commandes.
 - Le délai sera de 48 heures dans le cas de la livraison.
 - Le délai sera de 24 heures dans le cas des annulations de commandes ou des modifications mineures.
- 8.2 Il pourrait s'avérer nécessaire à l'occasion que des livraisons soient assurées les samedis. L'offrant et le représentant des Services d'alimentation désigné devront s'entendre mutuellement sur les arrangements relatifs à ces livraisons.
- 8.3 L'offrant convient de remplacer à ses frais dans leur totalité, dans les 24 heures, après notification de rejets ou de quantités insuffisantes de produits alimentaires, les articles qui manquent.
- 8.4 Les substitutions ne seront pas acceptées sans l'approbation préalable du représentant des Services d'alimentation désigné.
- 8.5 Après une attente de deux (2) heures, le fournisseur touchera un montant de 50 \$ par heure supplémentaire (au prorata). Ces frais seront facturés sous un poste distinct et ne seront pas considérés comme une partie de l'évaluation des soumissions.
- 8.6 Le fournisseur s'assurera que les membres de son personnel ont en tout temps sur eux une preuve d'identité, sans quoi ils se verront refuser l'accès à l'établissement.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- 8.7 Les prix indiqués dans l'Offre à commandes individuelle et régionale sont sujets à une révision afin de tenir compte des prix réels et minimums du gros de l'entrepreneur pour le lait, tels que fixés par l'office provincial de commercialisation des œufs. L'entrepreneur doit fournir à l'autorité contractante une copie de la révision de prix provenant de l'office provincial de commercialisation du lait.

Le contrat sera modifié afin de refléter le prix réel de la révision **au moment de la commande**. L'entrepreneur ne peut pas facturer d'autres prix que ceux indiqués au contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

Tableur Excel

FAB au Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci sur la réserve de Nekaneet, à Maple Creek, Saskatchewan, y compris tous les droits écologiques, les dépôts, la livraison, le déchargement et les frais en carburant, les droits de douane et taxes d'accise canadiens compris, à moins que les articles ne soient commandés à moins de 24 heures de préavis.

Des prix doivent être fournis pour un minimum de quatre-vingts pour cent (80 %) des articles énumérés dans la liste des produits de l'annexe B – Base de paiement.

Les prix demeureront valides à partir de la date d'établissement d'une offre à commandes pour une période :

- a. de trois (3) mois dans le cas de la viande, de la volaille et du poisson;
- b. d'un (1) mois dans le cas des fruits et des légumes frais;
- c. de six (6) mois dans le cas des produits laitiers, des oeufs et du fromage;
- d. de six (6) mois dans le cas des articles d'épicerie et des aliments surgelés divers.

Une telle période s'ajoute à la période de validité de l'offre définie à l'article 2.1 de la partie 2, Instructions, clauses et conditions normalisées.

La consommation estimative prévue dans le tableur Excel ne vise qu'à servir à des fins d'évaluation et ne fait pas partie intégrante de l'offre à commandes subséquente.

Les différences dans les formats offerts entre les offres reçues seront calculées en fonction du « prix par unité de mesure » aux fins de l'évaluation financière.

La consommation totale d'articles divers ne figurant pas sur la liste (non précisés sur la liste des produits de l'annexe B, section A) ne saura dépasser les 15 % de la valeur totale estimative de la convention d'offre à commandes. Les frais liés aux articles ne figurant pas sur la liste seront facturés sous un poste différent.

Section A Liste de produits

Selon le tableur Excel.

Section B Livraison (préavis de moins de 24 heures)

Frais pour une livraison exigée à moins de 24 heures de préavis : _____ \$ (x 3 livraisons)
(à remplir par l'offrant)

Section C Articles ne figurant pas sur la liste

Si le responsable autorisé à passer une commande subséquente demande un article qui ne figure pas sur la liste des produits de l'annexe B, section A, le prix du titulaire de l'offre à commandes devra être conforme au tarif commercial standard de l'entrepreneur, moins une réduction de _____ %.
(à remplir par l'offrant)

Deux périodes supplémentaires de resoumission sont prévues pour permettre à tous les fournisseurs intéressés de déposer des offres relativement au présent besoin, à la fin de la première année de l'OCIR, puis de nouveau à la fin de la première année facultative de l'OCIR.

(Voir le tableur Excel relatif à la base de paiement ci-joint.)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »
de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21523-172484/A

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
stn191

N° de réf. du client - Client Ref. No.
21523-172484

File No. - N° du dossier
STN-6-39028

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

Faire parvenir à: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (tpsgc)
Secteur des approvisionnements
110 – 101 22nd Street East
Saskatoon SK S7K 0E1
Télécopieur: 306-975-5397
Courriel: WST-PA-CAL@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation:

Premier trimestre: du 1^{er} avril au 30 juin.
Deuxième trimestre: du 1^{er} juillet au 30 septembre.
Troisième trimestre: du 1^{er} octobre au 31 décembre.
Quatrième trimestre: du 1^{er} janvier au 31 mars.

RAPPORT SUR LE NOMBRE D'AFFAIRES CONCLUES AVEC LES MINISTÈRES OU ORGANISMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

FOURNISSEUR:

N° DE L'OFFRE À COMMANDES

MINISTÈRE OU ORGANISME:

Période de référence

Service correctionnel du Canada (SCC)

Élément n°	Description de la commande	Valeur de la commande	TPS/TVH
A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:			
B) Commandes totales accumulées à ce jour:			
(A+B) Commandes totales accumulées:			

AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période []

PRÉSENTÉ PAR:

Nom: _____

Numéro de téléphone: _____

SIGNATURE: _____

DATE: _____